

Le 16 août 1770 - Desroches au ministre : Noirs marrons

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.92, n°75

Récit épique d'un fait d'arme. Steinauer et le chevalier d'Harambure¹ à l'honneur. Des dizaines de Noirs marrons abattus.

A l'Isle de France, le 16 août 1770

Incursions et prises de Noirs marrons
N°102.

Monseigneur,

Pendant l'absence de dix jours que j'ai faite pour aller à Bourbon, et en revenir, un feu qui couvrait parmi les esclaves a éclaté tout d'un coup d'une manière alarmante. En un moment on a appris qu'il paraissait dans tous les coins de l'île des troupes considérables de Noirs marrons. Ils ont tombé à l'improviste sur plusieurs habitations qu'ils ont dévastées. Ils ont attaqué ouvertement les passants dans les chemins ; ils ont enlevé des négresses de tout coté. Ils ont assassiné des Noirs, et même un Blanc a été la victime de leur fureur.

Je ne saurais, Monseigneur, vous rendre un compte assez avantageux de la manière prompte et efficace avec laquelle M. de Steinauer a porté remède à ce mal : il a envoyé de tous cotés des détachements de soldats, habitants, des Noirs libres, et même d'esclaves affidés. Les marrons se sont trouvés enveloppés et attaqués partout, et une troupe de plus de trente de ces scélérats après une défense inouïe (par l'intelligence qu'ils y ont mise) de la part de semblables gens, a été poursuivie dans sa retraite, et prise dans une caverne, sans qu'il en soit réchappé un seul.

Dans vingt autres endroits les détachements ordonnés par M. de Steinauer ont agi avec le même succès, quoique avec moins d'éclat. On en a pris une très grande quantité, et à mesure qu'ils ont été amenés au port, on a fait leur procès. Jusqu'ici deux ont été roués ou pendu, et un grand nombre condamné aux galères perpétuelles, ce qui pour l'exemple parmi eux, est plus frappant et plus effrayant que la mort.

Nos détachements sont encore en campagne, et tous les jours il nous en revient quelque bonne nouvelle. Je n'ai eu garde de me mêler d'une besogne que M. de Steinauer avait entamée et dirigée si sagement. Je me fais au contraire un véritable plaisir de le laisser jouir de tout son triomphe, et amener cette opération utile à sa fin qui, je crois, n'est pas éloignée. Je me fais aussi un devoir de faire valoir auprès de vous la conduite qu'il a tenue pendant mon absence, et je ne dois pas vous laisser ignorer combien il a été secondé dans ses dispositions par M. de Bouloc, commandant de quartier au Port Louis, ancien officier dont je vous ai déjà parlé avec éloge, et qui connaît tous les soldats de Milice et tous les Noirs libres de la colonie qu'il a bien su employer en conséquence.

D'un autre coté le Ch. d'Harambure, colonel d'infanterie, et aujourd'hui habitant de l'Isle de France, sans avoir un seul esclave fugitif, et par conséquent sans aucun intérêt personnel que celui de faire le bien public, s'est porté lui-même dans les bois à la tête d'un détachement. C'est lui qui a attaqué la bande de trente et quelques Noirs marrons rassemblés, qui les a poursuivis de rocher en rocher pendant près de deux lieues, qui a rompu toutes leurs mesures qui étaient singulièrement bien combinées, et en a pris de si bonnes, qu'il n'a pas laissé échapper un seul de ceux qu'il poursuivait.

Si dans cette occasion M. le Ch. d'Harambure n'a pas eu des ennemis dignes de lui à combattre, les motifs qui l'ont porté à les détruire, et la façon dont il y a réussi sont bien dignes de son âme qui se montre dans toutes les occasions telle qu'elle a été dans cette circonstance.

¹ Deux orthographes : *Harambure* et *Harambures*.

Je suis avec un très profond respect,
Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Ch. Desroches

* * *